

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018



L'an deux mille dix-huit, le 19 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme COUTTENIER Sylviane, Maire.

Présents :

Mmes COUTTENIER Sylviane, JOURNET Isabelle, SAINTE-MARIE Nathalie, MM. CORNIC Olivier, COSTES Christophe, FERRADOU Fabien, FOURCASSIER Cédric, LOPEZ Bernard.

Absents Excusés: Mme SAPENA Françoise

Procurations:

M. PILOTIN Michel a donné procuration à Mme COUTTENIER Sylviane.

Madame Isabelle JOURNET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal a été convoqué le 14 février 2018

N° 2018-01 : Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **-Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.**

approuvé à l'unanimité

N° 2018-02: Conclusion d' un marché public d'études en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 23 novembre 2016.

Les études pour réaliser ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur la plateforme <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> le 20 octobre 2017, avec une date limite de remise des offres fixée au **20 novembre 2017 à 18h00.**

7 bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés. Après analyse de l'ensemble des offres, la proposition du groupement mené par la société UCE, pour un montant de **26 295 € HT pour la tranche ferme** et de **3 280 € HT pour la tranche optionnelle**, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

1. D'autoriser le maire à conclure le marché public de services pour la révision d'un Plan Local d'Urbanisme avec le groupement mené par la société UCE;
2. Que ce marché sera réalisé pour les montants estimatifs de **26 295 € HT pour la tranche ferme** et de **3 280 € HT pour la tranche optionnelle**, figurant à l'acte d'engagement ;
3. Que le délai global d'exécution de ce marché sera de **15 mois pour la tranche ferme**, et de 17 mois si la tranche optionnelle est affermie, hors délais de validation de l'acheteur, délais administratifs incombant au maître d'ouvrage, temps de notification aux Personnes publiques associées et temps d'enquête publique.

approuvé à l'unanimité

N° 2018-03: Démission du délégué de la commune en charge des questions de sécurité routière. Election d'un délégué pour pourvoir à son remplacement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2014-25 portant election d'un délégué en charge des questions de sécurité routière. Elle précise que pour des raisons personnelles, Monsieur Jérôme AUROUX, délégué titulaire a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Cette désignation doit être opérée à bulletin secret.

Est candidat à son remplacement : Monsieur Cédric FOURCASSIER

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal décide :

- **de désigner la personne suivante comme délégué en charge des questions de sécurité routière**
 - **M. Cédric FOURCASSIER, élu à la majorité absolue**
- approuvé à l'unanimité**

N° 2018-04: Prestation de service par l'association "Entraide Partage et Travail" pour le ménage des locaux

Madame le Maire expose à l'assemblée que la recherche de personnel pour le ménage des locaux communaux en remplacement de l'agent actuellement indisponible a été infructueuse. Elle présente le devis de l'association "Entraide Partage et Travail" qui propose une mise à disposition de personnel pour effectuer ces missions pour une durée temporaire de 3 mois à raison de 3 h hebdomadaires.

Le montant de cette prestation s'élève à 824 € TTC

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le devis présenté par l'association Entraide Partage et Travail qui propose une mise à disposition de personnel pour effectuer le ménage des locaux communaux pour une durée temporaire de 3 mois à raison de 3 h hebdomadaires pour un montant de 824 € TTC**
- **Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents relatifs à cette proposition**
- **Précise que cette dépense sera inscrite au budget**

approuvé à l'unanimité

N° 2018-05: Subvention au collège de Cadours pour des voyages pédagogiques pour les classes de 5^{ème}

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande du principal du collège de Cadours qui sollicite l'attribution d'une subvention de la part de la commune de Sainte-Livrade afin d'apporter une aide au financement des voyages pédagogiques organisés par le collège pour les élèves des classes de 5^{ème}. Deux classes se rendront dans le Val de Loire, deux classes iront au Puy du Fou et une classe fera un mini séjour sportif dans les Pyrénées. Afin de diminuer le coût pour les familles, il est proposé d'accorder une aide de 35 € pour ce voyage.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **D'attribuer une subvention de 35 € au collège Joseph Rey de Cadours (31480) afin de participer au financement des voyages pédagogiques pour les élèves de 5^{ème}.**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 chapitre 65.**

approuvé à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

